

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 13 décembre 2025

### **POINT DE SITUATION - 11h00 : DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE – HAUTES-PYRÉNÉES (65)**

Depuis hier, des actions de mobilisation agricole ont conduit à la constitution de plusieurs points de blocage, matérialisés par des dépôts de détritus, sur différents secteurs du département. Le 13 décembre au matin les entrées et sorties de péage de l'autoroute A64 du département sont fermées, cela concerne les sorties 12 (Ibos), 13 (Séméac), 14 (Tournay), 15 (Capvern-les-Bains), et 16 (Lannemezan). Pour s'informer en direct de l'évolution du trafic :

- <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/autoroutes-temps-reel/>
- <https://radio.vinci-autoroutes.com/page/ecouter>

Ces points de blocage ont des conséquences importantes sur les déplacements quotidiens de la population et sur l'accès aux services publics. Il est par ailleurs rappelé que ces points de blocage ne peuvent, en aucune circonstance, entraver la circulation ni l'intervention des services de secours et de sécurité, qui doivent pouvoir être engagés rapidement et librement sur l'ensemble du territoire départemental.

Les déversements réalisés aux abords de la cité administrative Reffye à Tarbes ont des effets sur les conditions de travail des agents chargés de la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la DNC, ainsi que celles des services déconcentrés de l'État, dont les missions doivent pouvoir être exercées sereinement. Les services de l'État sont mobilisés, en lien avec la ville de Tarbes, afin que les opérations de nettoyage nécessaires puissent être engagées dans les meilleurs délais.

Le préfet rappelle que la situation épidémiologique n'a pas évolué et que toutes les interdictions relatives aux transports d'animaux, à la biosécurité et aux regroupements de personnes aux abords immédiats des foyers qui seraient détectés demeurent en vigueur.

A l'issue des manifestations du vendredi 12 décembre, le préfet a reçu l'ensemble des organisations professionnelles agricoles regroupées en intersyndicale. Cet échange, toujours constructif, a été l'occasion de prendre connaissance des propositions formulées en matière de protocole alternatif, tout en rappelant l'engagement de l'État dans le strict respect du protocole sanitaire actuel.

Le préfet remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur sens des responsabilités qui contribue directement à la gestion de cet épisode de DNC.

L'ensemble des informations relatives à la DNC sont disponibles sur le site du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et sur le site de la DRAAF Occitanie :

<https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

---

#### DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

@prefet65 